**Demande de transfert du siège d’une société de commissaires aux comptes**

*À compter du 1er janvier 2024, la H2A succède au H3C, en qualité d’autorité de régulation de la profession de commissaire aux comptes et des professionnels qui certifieront les rapports de durabilité des entreprises en France (Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 portant transposition de la directive européenne CSRD).*

Ce document est une aide à la constitution du dossier pour une demande en ligne de transfert du siège d’une sociétéde commissaires aux comptes à l’adresse suivante : <https://portail.h2a-france.org>.

Nous vous recommandons d’adresser votre demande *via* le portail de la H2A.

Le dossier est constitué de plusieurs étapes. Il est important de respecter chacune d’elles. En effet, elles requièrent l’obtention de justificatifs qui permettront d’avancer à l’étape suivante. Il est possible d’enregistrer son dossier et d’y revenir plus tard pour le compléter et le valider.

Vous avez un délai de 15 jours pour poursuivre l’enregistrement et le soumettre à validation afin qu’il puisse être étudié par la H2A.

En cas de difficulté ou pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le standard du service inscription et gestion des listes de la H2A au 01 80 40 75 02 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (heure métropole et hors jours fériés) ou par courriel : [inscription@h2a-france.org](mailto:inscription@h2a-france.org).

|  |  |
| --- | --- |
| ETAPES | Liste des documents à fournir |
| Etape préparatoire |  |
| Etape 1 – Lettre de demande | * Une lettre de demande de transfert de siège signée par le représentant légal de la société et adressée à :  A l’attention de la Présidente Haute autorité de l’audit  Tour Watt - 16- 32 rue Henri Regnault  CS30404 - 92902 Paris La Défense Cedex  (Modèle en annexe 1) |
| Etape 2 – Adresse professionnelle | * Un justificatif d’adresse du siège social * Un procès-verbal de l’assemblée générale entérinant le transfert du siège social * Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois mentionnant la nouvelle adresse du siège social   Si la société est :   1. Propriétaire des locaux professionnels : une copie de l’acte de propriété, d’un avis de taxes foncières ou d’un acte notarié 2. Propriétaire via une SCI : un extrait Kbis datant de moins de 3 mois ou une copie signée des statuts de la SCI 3. Locataire des locaux professionnels : une copie du bail 4. En possession d’un contrat de domiciliation   Si la société a :   1. Des établissements secondaires : justificatifs mentionnés au 1, 2 ou 3 et un extrait Kbis datant de moins de 3 mois |
| Etape 3 – Absence d’incompatibilité | * L’attestation sur l’honneur d’absence d’incompatibilité avec la profession de commissaire aux comptes signée   (Modèle en annexe 2) |
| Etape 4 – Autres documents | * Autre(s) document(s) à l’appui du dossier |

**ANNEXE 1**

**Modèle de demande de transfert du siège d’une société de commissaires aux comptes**

A l’attention de la Présidente

Haute autorité de l’audit

Tour Watt - 16- 32 rue Henri Regnault

CS30404 - 92902 Paris La Défense Cedex

**Objet : Transfert du siège d’une société de commissaires aux comptes**

Par la présente, je sollicite, en tant que représentant légal, le transfert de siège de la société de commissaires aux comptes dont la dénomination est .................................................................................................................

et qui est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro  …………………….

Les informations concernant la société et qui apparaîtront sur la liste des commissaires aux comptes sont les suivantes :

Numéro d’inscription : ....................................................................................

Dénomination : ..........................................................................................................................

Adresse : ...................................................................................................................................

Code Postal : ..................Ville : ....................................................................................

Téléphone : ...................................................

E-mail : ................................................... @ .............................................................................

Site internet : www. ...................................................................................................................

Forme juridique : .......................................................................................................................

Capital social : ..................€

Nombre d’actions / de parts sociales : ..................

% de droits de vote des actionnaires / associés commissaires aux comptes : ......................

% de droits de vote des actionnaires / associés non commissaires aux comptes : ..................

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Fait à …………………., le ……………

Nom et prénom du représentant légal de la société : ………………………

Signature du représentant légal de la société :

**ANNEXE 2**

**Attestation sur l’honneur d’absence d’incompatibilité pour une société**

Je soussigné(e), M./Mme ..................................................................................................................................................

représentant légal de la société : .............................................................................................................................

inscrite sur la liste des commissaires aux comptes mentionnée au I de l'article L. 821-13 du code de commerce

* **ATTESTE** que la société exercel’activité (lister les activités en précisant l’objet, la fonction et le lieu) :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

* **ATTESTE** savoir que, conformément aux dispositions de l’article L. 821-27 du code de commerce, la profession de commissaire aux comptes est incompatible :
  + - avec toute activité ou tout acte de nature à porter atteinte à son indépendance,
    - avec toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée, à l’exception, d’une part, des activités commerciales accessoires à la profession d’expert-comptable, exercées dans le respect des règles de déontologie et d’indépendance des commissaires aux comptes et dans les conditions prévues au troisième alinéa de l’article 22 de l’ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l’ordre des experts comptables et réglementant le titre et la profession d’expert-comptable et, d’autre part, des activités commerciales accessoires exercées par la société pluri-professionnelle d’exercice dans les conditions prévues à l’article 31-5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l’exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales,
* **ATTESTE** que la sociétén’est pas actuellement dans l'un des cas d'incompatibilité susvisés,
* **M'ENGAGE** à faire respecter par la société les prescriptions de l’article L. 821-27 du code de commerce.

Concernant l'acceptation ultérieure de mandats, j'affirme avoir eu connaissance des dispositions des articles L. 821-25 et suivants du code de commerce et m'engage, en ma qualité de représentant légal de la société, à faire respecter ces dispositions.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à …………………., le ………………

Signature :